

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 6 du 24 janvier 2020

TEXTE RÉGLEMENTAIRE PERMANENT

Texte 5

DÉCISION N° 131/ARM/CEMM

portant homologation d'un motif symbolique et d'un fanion.

Du 20 janvier 2020

DÉCISION N° 131/ARM/CEMM portant homologation d'un motif symbolique et d'un fanion.

Du 20 janvier 2020

NOR A R M B 2 0 5 3 1 9 8 5

Référence(s) :

≥ [Circulaire N° 249/DEF/CEMM du 13 mai 2004 relative à la symbolique militaire.](#)

Lettre n° 2183 ARM/CEMM du 27 décembre 2018 (n.i. BO).

Lettre n° 006 BOUGAINVILLE/A/SG du 14 mars 2019 (n.i. BO).

Lettre n° 502974 ARM/SGA/DPMA/SHD/BSM du 21 mars 2019 (n.i. BO).

Lettre n° 510431 ARM/SGA/DPMA/SHD/BSM du 18 décembre 2019 (n.i. BO).

Pièce(s) jointe(s) :

Une annexe.

Classement dans l'édition méthodique :

BOEM [141.6](#).

Référence de publication :

1. Le motif symbolique et le fanion du bâtiment de soutien et d'assistance outre-mer *Bougainville*, tels que décrits dans l'annexe, sont respectivement homologués sous les numéros M 1143 et M 2019.8.

2. La présente décision est publiée au *Bulletin officiel des armées*.

Pour la ministre de la défense et par délégation :

*L'amiral,
chef d'état-major de la marine,*

Christophe PRAZUCK.

ANNEXE

ANNEXE I.

DESCRIPTION DU MOTIF SYMBOLIQUE ET DU FANION DU BÂTIMENT DE SOUTIEN ET D'ASSISTANCE OUTRE-MER BOUGAINVILLE.

1. DESCRIPTION DU MOTIF SYMBOLIQUE DU BÂTIMENT DE SOUTIEN ET D'ASSISTANCE OUTRE-MER BOUGAINVILLE.



1.1. Description héraldique.

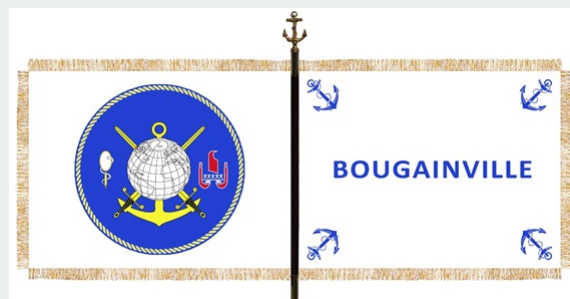
Rondache d'azur chargée en cœur d'une ancre d'or en pal et de deux épées du même gardées de sable posées en sautoir, surchargées d'un globe terrestre d'argent ; accompagnés à dextre d'un miroir d'argent garni d'or en pal, après lequel se tortille et se mire un serpent d'argent et à senestre d'une pirogue polynésienne de gueules contournée d'argent à cinq silhouettes du même posées en cœur. Le tout orlé d'une gumène d'or, chargée en chef de l'inscription en lettres capitales du même « BOUGAINVILLE ».

2. DESCRIPTION DU FANION DU BÂTIMENT DE SOUTIEN ET D'ASSISTANCE OUTRE-MER BOUGAINVILLE.

2.1. Dimensions.

Fanion de type C, frangé or.

Guidant 30 cm, battant 40 cm



2.2. Revers (Hampe à droite).

Fond blanc chargé en cœur du motif symbolique sans l'inscription de l'unité en chef.

2.3. Avers (Hampe à gauche).

Fond blanc chargé en cœur de l'inscription en lettres capitales avec empiètement d'azur « BOUGAINVILLE » placée en fasce horizontalement.

Conformément aux prescriptions de la [circulaire de première référence](#), point 6 alinéa 4 et point 7 alinéa 2, un exemplaire de chacune des réalisations comportant le motif symbolique (tape de bouche, insigne, etc. ainsi qu'une photo numérique en couleur de l'avers et du revers du fanion prise sur fond blanc devront être adressés au service historique de la défense.

3. CODE COLORIMÉTRIQUE.

3.1. Du motif symbolique et du fanion.

COULEUR	CORRESPONDANCE HERALDIQUE	CODE couleur CMJN
BLEU	AZUR	C : 86% M : 77% J : 0% N : 0%
ROUGE	GUEULES	C : 12% M : 100% J : 98% N : 3%
JAUNE	OR	C : 7% M : 10% J : 86% N : 0%
BLANC	ARGENT	C : 0% M : 0% J : 0% N : 0%

3.2. Du fanion.

COULEUR	CORRESPONDANCE HERALDIQUE	CODE couleur CMJN
BLEU	AZUR	C : 86% M : 77% J : 0% N : 0%
BLANC	ARGENT	C : 0% M : 0 % J : 0 % N : 0%